



SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 2 pouvoirs
Date de la convocation : 21/07/2020
Date d'affichage : 21/07/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, HITA José, MIR Laure, QUINTA Christèle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente excusée : Mme RIBES Chrystelle.

Procurations : M. FERNANDEZ Pierre à Mme MIR Laure, Mme JULIAN Vanessa à M. ATTARD Rémy.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°38/2020 : DESIGNATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 29 mai 2020, Mme la Présidente du Département l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal :

- d'une part, à la désignation de trois conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, dont un en qualité de membre titulaire et deux en qualité de membres suppléants (le Maire étant membre de droit de la commission),
- d'autre part, à l'élection de 5 propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune appelés à siéger au sein de cette commission dont trois en qualité de membres titulaires et deux en qualité de membres suppléants.

1) Désignation des conseillers municipaux

Il appartient au conseil municipal de désigner un conseiller titulaire et deux conseillers suppléants pour siéger à la commission, en application de l'article L. 121-3 1° du Code Rural et de la Pêche Maritime

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

- M. Philippe BRETEAU, titulaire
- M. Jean-François CAZALS, premier suppléant
- Mme Mélanie VIDAL, deuxième suppléant.

2) Election des propriétaires de biens fonciers non bâtis

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 26 juin 2020, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « L'Indépendant » du 27 juin 2020.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- M. Christophe BLAY

- Mme Christine FARAUD
- Mme Arlette PARRAMON
- M. Joël SALVADOR
- M. Alain SOBRAQUES
- M. Pierre TOURNIER

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le



ID : 066-216602177-20200727-DELIB382020-DE

qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Aucun conseiller municipal, remplissant les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées ne se porte candidat en séance sur cette liste, étant précisé que ne peuvent se porter candidats les conseillers municipaux précédemment désignés pour représenter le conseil municipal.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- M. Christophe BLAY
- Mme Christine FARAUD
- Mme Arlette PARRAMON
- M. Joël SALVADOR
- M. Alain SOBRAQUES
- M. Pierre TOURNIER

En application de l'article L.121-3 3° du Code Rural et de la Pêche Maritime et dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets.

Le nombre de votants étant de 18, la majorité requise est de 10.

Ont obtenu au premier tour (élection des 3 membres titulaires) :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - M. Christophe BLAY : | 12 voix |
| - Mme Christine FARAUD : | 4 voix |
| - Mme Arlette PARRAMON : | 13 voix |
| - M. Joël SALVADOR : | 17 voix |
| - M. Alain SOBRAQUES : | 6 voix |
| - M. Pierre TOURNIER : | 2 voix |

Total des votes : 54

Ont obtenu au deuxième tour (élection des 2 membres suppléants) :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - Mme Christine FARAUD : | 2 voix |
| - Mme Arlette PARRAMON : | 1 voix |
| - M. Alain SOBRAQUES : | 11 voix |
| - M. Pierre TOURNIER : | 16 voix |
| - votes blancs : | 6 |

Total des votes : 36

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, les élus sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20200727-DELIB382020-DE

Sont élus **membres titulaires** :

- M. Joël SALVADOR,
- Mme Arlette PARRAMON,
- M. Christophe BLAY.

Sont élus **membres suppléants** :

- M. Pierre TOURNIER, premier suppléant,
- M. Alain SOBRAQUES, deuxième suppléant.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 29/07/2020
- Affichage le : 29/07/2020
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication